

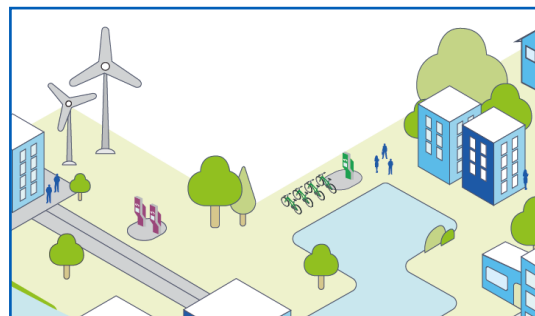
VOTRE IP VOUS INFORME

En partenariat, à vos côtés.

Enedis agit pour les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales multiplient les initiatives pour mettre en place la transition énergétique.

En partenariat, Enedis joue un rôle essentiel dans la mise en oeuvre de vos projets, vous accompagne et vous apporte son expertise sur chacune de ces priorités.



AIDER à mieux consommer

- Diagnostiquer et suivre les consommations et productions locales.
- Accompagner la rénovation énergétique.
- Accompagner la lutte contre la précarité énergétique.
- Inviter les citoyens et les entreprises à devenir consomm'acteurs.

DÉVELOPPER et planifier la production d'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

- Optimiser les raccordements et les coûts associés en assurant la maîtrise des délais.
- Améliorer l'insertion et la production locale d'électricité.
- Développer l'autoconsommation d'électricité individuelle et collective.

FAVORISER le développement de la MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

- Accompagner les collectivités dans la recherche des meilleurs sites de recharge.
- Raccorder de nouvelles installations de recharge en collaboration avec les collectivités.
- Mettre à disposition la puissance et la qualité d'électricité nécessaires à une recharge.
- Promouvoir les solutions de recharges intelligentes.

RÉUSSIR les projets d'aménagement et D'URBANISME

- Étudier les solutions techniques et financières optimales.
- Assurer le développement des projets d'aménagement et d'urbanisme sur le réseau.

DÉVELOPPER l'attractivité du TERRITOIRE

- Alimenter un écosystème d'entreprises.
- Contribuer à l'émergence de nouvelles activités économiques.

OFFRIR un service public DE QUALITÉ

- Favoriser l'amélioration de la relation client grâce au numérique.
- Maîtriser les impacts environnementaux de ses activités et de ses infrastructures (mobilité propre, poste à huile végétale, réutilisation de remblais...).
- Protéger les paysages et la biodiversité en engageant des actions avifaunes et d'embellissement de ses ouvrages réseau.

